



Commune de Bora Bora  
POPORA TO TATOU OIRE

Extrait de délibération  
N°2026.00001 du 17 janvier 2026

## Fixant le débat sur les Orientations générales du Budget de la commune pour 2026

Le 17 janvier 2026, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Gaston TONG SANG, Maire,

**Présent(e)(s)** : M. Gaston TONG SANG (Maire), M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), M. Teta PENEHATA (Maire délégué d'Anau), M. Luis TAUAROA (9ème adjoint), Mme Mareva TETAHIOTUPA née PEUE (8ème adjointe), M. Warren TEAHURAI (7ème adjoint), Mme Mere REUPENA NÉE TAMA (6ème adjointe), Pai AIHO (5ème adjoint), Mme Peggy VAHIMARAE née TEIHOTAATA (4ème adjointe), M. Tafirai TEHIHIPO (3ème adjoint), Mme Nélia MAIARII née TCHE (2ème adjointe), M. Willy TEMARII (1er adjoint), Mme Miriama TETOOFA née TUHIRO, M. Raimanutea TINORUA, Mme Vaite VANE, Mariana ATIU née TANOVA, M. Kidjohn TIORI, Mme Graziella POULIN née TAUAROA

**Procuration(s)** : M. Mahuru MARAKAI donne pouvoir à Pai AIHO (5ème adjoint), Mme Fifi DANY née REUPENA donne pouvoir à M. Luis TAUAROA (9ème adjoint), Mme Marie France HAOATAI née PITO donne pouvoir à Mariana ATIU née TANOVA, M. Temarii TUMARAE donne pouvoir à M. Raimanutea TINORUA, M. Taihau MATAIHAU donne pouvoir à M. Gaston TONG SANG (Maire), Nina MAURIN née VAHIMARAE donne pouvoir à Mme Peggy VAHIMARAE née TEIHOTAATA (4ème adjointe), Mme Marie-France TIHOPU donne pouvoir à M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), Mme Stacy BONET donne pouvoir à Mme Miriama TETOOFA née TUHIRO, Mme Imelda DROLLET née PEU donne pouvoir à Mme Vaite VANE, M. Tinirau ROIHAU donne pouvoir à Mme Graziella POULIN née TAUAROA

**Absent(e)(s) excuse(e)(s)**:

**Absent(e)(s)** : Mme Gwendolina LING THIEM née DUGAN, M. Tinorua TETUANUITEFARERII, M. Philippe TAUAROA, M. Yves TAI YU SING, M. Taiiau TERAATEPO

M. Raimanutea TINORUA a été nommé secrétaire de séance.

**Date de convocation** : 09 janvier 2026

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée que :

*Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le rapport des opérations réalisées en 2025 ainsi que sur le débat fixant les Orientations générales du Budget de la commune pour l'année 2026.*

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- VU la loi organique N° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU la loi N° 2007-1719 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- VU la loi organique n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie Française institué par l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 et modifié par la loi n°2007-1720 et la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- VU les Orientations générales du Budget jointes en annexe ;

Dans sa séance du 17/01/2026 ;

## ADOPTE

- Article 1 :** Il est pris acte de l'élaboration d'un débat sur les Orientation générales du Budget 2026.
- Article 2 :** Le mode de présentation du Budget ainsi que les choix budgétaires définitivement retenus seront précisés et chiffrés lors de la prochaine réunion de Conseil où sera examiné et votés les budgets (Principal et Annexes) 2026 ;
- Article 3 :** Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 17 janvier 2026,  
Ont signé l'ensemble des 18 membres présents à la séance.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Le Maire de la Commune de Bora Bora



RÉSULTATS DU VOTE :
VOTANTS : 28
POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PROCURATION : 10

Acte rendu exécutoire après publication le :

17/01/2026

et envoi en subdivision administrative des Iles Sous le Vent le :

.....  
Le Maire

